

Fwd: 2 MOIS SANS ETRE ALIMENTE EN ATTENDANT LE DECES TEMOIGNAGE FIN DE VIE**De :** isabelledaillon@free.fr

jeu., 22 mai 2025 17:36

Objet : Fwd: 2 MOIS SANS ETRE ALIMENTE EN ATTENDANT LE DECES TEMOIGNAGE FIN DE VIE**À :** idaillon <idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr>**----- Mail transféré -----**

De: "Anaïs Beloussa-Cherifi (boîte publique)" <anaïs.beloussa@assemblee-nationale.fr>

À: idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr

Envoyé: Lundi 19 Mai 2025 16:34:05

Objet: Re: 2 MOIS SANS ETRE ALIMENTE EN ATTENDANT LE DECES TEMOIGNAGE FIN DE VIE

Madame,

J'ai lu avec attention votre courriel, sur un sujet aussi intime et complexe. Légiférer sur la fin de vie est une responsabilité d'autant plus lourde. Ces dernières années, les discussions et consultations menées par l'association ADMD ont permis d'ouvrir un débat serein sur cette question, qui traverse tous les courants politiques.

Fidèle à la tradition humaniste de notre courant politique, nous avons, avec Jean-Luc Mélenchon, développé depuis plus de 25 ans nos arguments en faveur d'un accès universel aux soins palliatifs, ainsi que de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté pour les personnes en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, dans le respect des consciences et des volontés.

Le groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale veille à ce que l'accès à l'aide à mourir se fasse dans des conditions strictement encadrées, évaluées de manière collégiale par le corps médical, tout en garantissant le respect du consentement de la personne tout au long du processus. Nous voulons ainsi rompre avec l'esprit de la loi Claeys-Leonetti, qui laisse trop souvent le patient en dehors de la décision.

Son accès sera ainsi limité aux personnes majeures, capables de manifester leur volonté de façon libre et éclairée, atteintes d'une affection grave et incurable en phase avancée ou terminale, présentant une souffrance physique et éventuellement psychologique, réfractaire ou insupportable. Ces clarifications sont essentielles pour faire de l'aide à mourir un droit d'exception, réservé aux situations de dernier recours.

Ces conditions sont cumulatives et restreignent l'accès à l'aide à mourir à des cas limités, dans une situation d'ultime recours où l'ensemble des recours médicaux ont été usés, sans conséquence positive sur le pronostic vital et sur les souffrances du patient.

Dans certaines situations, heureusement minoritaires, où une personne en fin de vie endure des souffrances réfractaires malgré un traitement adapté, nous devons reconnaître à chacun·e la liberté, en toute conscience, de dire « stop ».

Cette nouvelle liberté n'oblige personne à y recourir, ne retire aucune liberté. Elle permet une fin de vie pleinement choisie, selon la volonté de la personne concernée.

L'aide à mourir ne se substitue pas aux soins palliatifs, mais vient les compléter. Au moment où un médecin recueille une demande d'aide à mourir, la loi l'oblige à s'entretenir avec la personne. Il doit obligatoirement informer la personne qu'elle peut bénéficier de soins palliatifs et doit s'assurer, si elle le souhaite, qu'elle y ait accès de manière effective. Le médecin doit également proposer une orientation vers un psychologue ou un psychiatre.

Le groupe de La France Insoumise défendra en conséquence le renforcement de notre système de soins palliatifs et l'ouverture à une aide à mourir éthique, telle que prévue dans cette proposition de loi.

En reconnaissant ce droit, nous restons fidèles aux valeurs humanistes qui animent notre famille politique. Mais nous répondons aussi à une aspiration largement partagée par nos concitoyens : 92 % des Français se déclarent favorables à cette mesure.

Vous retrouverez ma prise de position complète sur la fin de vie dans un article publié sur mon site internet :<https://anaisbelouassacherifi.fr/2025/04/06/a-lavant-garde-de-lautodetermination-humaine/>

Recevez, Madame, mes sincères salutations républicaines.

Anaïs Beloussa Cherifi
 Députée du Rhône
 Commission des Affaires Sociales
 Présidente du Groupe d'études : pauvreté, précarité, non-recours aux droits et sans-abri
 Groupe La France Insoumise - Nouveau Front Populaire

Le 13/05/2025 10:45, <idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr
 <mailto:idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr> > <idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr
 <mailto:idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr>> a écrit :

----- Courriel original -----

Objet:
 christine.arrighi@assemblee-nationale.fr <mailto:christine.arrighi@assemblee-nationale.fr>;benedicte.auzanot@assemblee-nationale.fr
 <mailto:benedicte.auzanot@assemblee-nationale.fr>;Clementine.Autain@assemblee-nationale.fr <mailto:Clementine.Autain@assemblee-nationale.fr>;lea.balage@assemblee-nationale.fr <mailto:lea.balage@assemblee-nationale.fr>;anchya.bamana@assemblee-nationale.fr <mailto:anchya.bamana@assemblee-nationale.fr>
 Date: 13.05.2025 10:32
 De: idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr <mailto:idaillon@pourunefindeviesansdouleur.fr>
 À: farida.amrani@assemblee-nationale.fr <mailto:farida.amrani@assemblee-nationale.fr>